VOTRE PLAN DE MOBILITÉ

Groupe hospitalier Paris Ile-de-France-Ouest

Le GH lance un plan de mobilité sur les sites Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré afin d'améliorer les conditions de vos déplacements domicile-travail et professionnels.

QU'EST-CE QU'UN PLAN DE MOBILITÉ ?

Un plan de mobilité est un projet mis en place par un employeur pour optimiser les déplacements de ses collaborateurs et réduire l'usage de la voiture individuelle au profit de modes de transport moins polluants.
L'objectif principal est d'améliorer vos conditions de trajet domicile-travail et professionnels et de protéger l'environnement dans le cadre du plan de protection de l'atmosphère d'Ile-de-France.

LES AVANTAGES POUR MOI

Pour les salariés, cette démarche permet :

- ✓ une baisse des dépenses liées aux déplacements ;
- ✓ de bénéficier de nouveaux services sur son lieu de travail (aide et conseil en mobilité, équipements pour le stationnement des vélos, desserte en TC...) ;
- ✓ une amélioration de la forme physique (dans le cas d'utilisation plus poussée du vélo et de la marche) ;
- ✓ une meilleure convivialité entre collègues (projet commun, covoiturage, journées « au travail à vélo »...) ;
- ✓ une réduction du risque d'accident ;
- ✓ une diminution du stress

58 min en moyenne de trajet domicile-travail

93% des franciliens se déplacent chaque jour



EM Services
Générateur de temps utile

Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest
RAYMOND POINCARÉ • BERCK
AMBROISE PARÉ • SAINTE PÉRINE

ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS



Comment se déroule un plan de mobilité ?

❶ LE DIAGNOSTIC

Il s'agit d'analyser les conditions d'accès du site et les problématiques auxquelles vous êtes confrontés quotidiennement dans le cadre de vos déplacement domicile travail, mais également durant la journée (pause déjeuner, déplacement sur d'autres sites...).

Pour cela, nous allons réaliser cette année une grande enquête mobilité pour comprendre vos pratiques de déplacement.

Votre implication est essentielle !

❷ PROPOSER DES ACTIONS AFIN D'AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

En fonction du diagnostic réalisé, des actions adaptées pourront être mises en place :

Au niveau de l'utilisation des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle :
✓ Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture (en transport collectifs, en vélo, à pieds, en covoiturage) etc.

Au niveau de l'organisation du travail :
✓ Imaginer des mesures pour diminuer les déplacements, en permettant par exemple la visioconférence, le télétravail à domicile, le travail sur un autre site du GH après une réunion...

Au niveau de l'aménagement du site et des locaux :
✓ Imaginer des mesures rendant la ou les structures mieux accessibles à tous les modes de transports : améliorer les parcours et stationnements cyclables, rendre accessibles les locaux pour les personnes à mobilité réduite, améliorer la signalétique...

❸ IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LE PROJET

Nous échangerons avec vous sur les actions retenues dans le cadre de deux stands mobilité qui auront lieu dans les établissements Ambroise-Paré et Raymond-Poincaré cette année.

Ces évènements seront pour vous l'occasion d'échanger de façon ludique sur votre mobilité quotidienne, sur les modes alternatifs et leur adaptation à vos trajets de tous les jours.

❹ SUIVI ET ÉVALUATION DU PROJET

Lorsque les actions seront mises en place, nous aiderons vos établissements à déterminer l'efficacité des solutions mises en place et nous préconiserons d'éventuelles adaptations.